



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTON DE NUIITS ST GEORGES

MAIRIE DE NOIRON-SOUS-GEVREY

AVIS MUNICIPAL – MARS 2024

ENQUETE PUBLIQUE ENR

En France, différentes sources d'énergies renouvelables coexistent dans la production d'énergie : solaire, éolienne, biogaz, géothermique, hydraulique, ...

Elles sont indispensables pour préparer les systèmes énergétiques de demain en les diversifiant le plus possible.

Nous ne pouvons profiter d'une énergie apportée par des éoliennes, notre commune se trouvant dans la zone radar de la base de Longvic.

Après étude de notre cartographie, il convient de constater que seule l'énergie solaire pourrait répondre favorablement à nos besoins :

- En donnant aux habitants la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures
- Une installation photovoltaïque n'est pas recommandée au vu de la qualité des terres agricoles. Les potentielles zones seraient les friches, des anciennes décharges,...mais également des plans d'eau artificiels et plus particulièrement sur le deuxième bassin de la lagune actuellement inutilisé (cf cartographies)
- La possibilité d'installer des ombrières sur de grandes surfaces de parkings supérieures à 500m² (par exemple le parking du magasin Bi1)

Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour répondre à l'urgence climatique.

La France se donne pour objectif d'atteindre 33% d'énergies renouvelables parmi celles dont elle dispose d'ici 2030 contre 20% actuellement.

Une enquête publique est donc mise en place, un cahier de doléances est à la disposition des habitants de notre commune au secrétariat de la mairie et ce du mercredi 27 MARS au mercredi 10 AVRIL.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MARS 2024

(L'intégralité du procès-verbal est à retrouver sur le site de la mairie)

1. Karting – Résiliation du Bail de M. BEC – changement de locataire, fixation du loyer et établissement du nouveau bail

Monsieur le Maire expose :

- M. Maxime BEC, locataire du karting par un bail signé le 15 juin 2023, courant du 15 Juin 2023 au 14 juin 2032, lui a confirmé de la vente de son activité par mail du 15 mars 2024.
- Un repreneur a été trouvé : Madame Emilie SERAYSSOL, Présidente de la SASU INESCELIS rachète l'activité ; il est donc nécessaire d'établir un nouveau bail.

Il convient donc d'accepter la résiliation du Bail de Monsieur Maxime BEC et d'établir un nouveau bail pour Mme SERAYSSOL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTÉ la demande de résiliation de bail de Monsieur BEC à la date de la vente du fonds de commerce.

DECIDE de faire établir un bail de location des terres du Karting situé sur la parcelle cadastrée ZD n°153, pour l'activité KARTING au nom de Mme Emilie SERAYSSOL, Présidente de la SASU INESCELIS à compter de la date d'achat du fonds de commerce pour une durée de neuf ans, soit jusqu'en 2033.

INDIQUE que le loyer annuel de base de 1800 euros sera révisé chaque année à la date anniversaire du bail selon l'indice des fermages en vigueur ; il sera réglé mensuellement à la commune pour un montant de 150 euros.

PRECISE qu'il autorise Monsieur le Maire à faire appel à Maître BLANQUINQUE, Notaire à Gevrey-Chambertin pour l'établissement dudit bail et que les frais de notaire seront à la charge du locataire.

SOUHAITE faire préciser dans le bail au paragraphe « JOUISSANCES DES LIEUX » les précisions suivantes sur les horaires de fonctionnement de l'activité karting qui pourront être révisables avec l'accord des parties.

- Horaires d'activité tous les jours : de 9 heures à 20 heures
- Dimanches et jours fériés : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures
- Possibilité de dérogation exceptionnelle à demander en mairie au moins 2 semaines avant.

2. Karting – Attribution d'un numéro de rue

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux communes de numéroter toutes les habitations et autres constructions sur leur territoire.

A ce jour, le karting n'ayant pas de numéro, il convient de lui en attribuer un.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le numéro 44 au karting situé sur la parcelle cadastrée ZD n°153. A partir de ce jour, l'adresse exacte sera 44 route d'Izeure.

3. Questions diverses :

Demande de la location de la SUM pour organiser un loto au profit de l'association caritative « Baskets aux pieds » qui accompagne des enfants hospitalisés en service de cancérologie pédiatrique. Nous répondons favorablement à cette demande mais nous précisons que la SUM a une capacité de 100 personnes maximum.